



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Le Puy en Velay le 12 août 2022,

**Observations du public lors de sa consultation concernant l'adoption  
d'une charte d'engagement en matière d'utilisation de produits  
phytopharmaceutiques pour des usages agricoles dans le département de  
la Haute-Loire**

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté susvisé a été mis en consultation par voix électronique sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire du 21 juillet 2022 au 11 août 2022, pendant un délai légal de 21 jours.

Observation :

Il est inadmissible de mettre des zones de non traitement vis-à-vis des habitations.